LES ENJEUX DES ARCHIVES DANS LE MOUVEMENT FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



L'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement (AHPNE) s'est fixé comme objectif de favoriser le rassemblement, le classement et la conservation et la conservation de tout document utile à la connaissance de cette histoire.
Afin d'y parvenir elle réalise, en partenariat avec les Archives nationales et les départementales, les inventaires d'archives des acteurs privés et associations de protection de la nature et de l'environnement. Les inventaires d'archives privées ainsi que les descriptifs des fonds d'archives conservés aux Archives nationales et départementales sont consultables sur le site Internet de l'AHPNE.

En août 2026, FNE a signé une convention avec l'AHPNE afin d'agir pour la protection des archives des associations de protection de la nature et de l'environnement des associations de la fédération.

ARCHIVES : DÉFINITION

Les archives sont **l'ensemble des documents, y compris les données, quel.les que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support,** produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité. (*Titre 1 du Code du Patrimoine, article L211-1)*

ARCHIVES : LES ENJEUX

- **Des enjeux patrimoniaux** : les Archives historiques intéressent les services et les associations, les historien.nes, les citoyen.nes.

- **Des enjeux juridiques et financiers** :
 - Dans les certains contentieux, les archives constituent de preuves et il est donc nécessaire de retrouver les dossiers pour prouver le droit
 - Une mauvaise gestion des archives coûte cher : sans tri, les archives constituent un encombrement dans les locaux, PC, serveurs, etc.

- **Les enjeux d'efficacité** : un agent du tertiaire passe 70 % de son temps à chercher l'information et 30 % seulement à la traiter. Une bonne rationalisation des archives permet d'inverser la courbe.

FNE AHPNE



COMMENT PROTÉGER LES ARCHIVES ?

Avant tout, il important d'inventorier ces archives

- **Comment faire ?** L'archiviste de l'AHPNE, Patrick CAVALIE, a réalisé une vidéo pédagogique courte pour la réalisation d'inventaire.
- **Qui peut réaliser cet inventaire ?** Cet inventaire peut être réalisé par un.e ou plusieurs salarié.es, bénévoles, volontaires en service civique à partir d'un formulaire pré-établi (adapté à chaque situation).

L'AHPNE pourra aider la personne désignée :
contacter Patrick CAVALIE (cavaliepatrick@gmail.com)

Publier l'inventaire

L'AHPNE, après accord de l'association, pourra publier cet inventaire validé et ainsi enrichir les guides des sources.

Ces inventaires sont d'autant plus importants en cas de :

- *Déménagement de l'association ;*
- *Stockage d'archive chez un individu (et non dans le local de l'association) ;*
- *Stockage dans un local humide.*



DÉCOUVRIR LES INVENTAIRES DÉJÀ RÉALISÉS

Les inventaires des associations FNE

Plusieurs associations du mouvement FNE ont déjà réalisé leur inventaire.

Découvrir la cartographie des inventaires d'archives FNE

L'ensemble des guides des sources publiés par l'AHPNE

Pour information l'AHPNE a publié depuis 2021 des guides sources nationaux, régionaux et thématiques.
Ces sources représentent aujourd'hui pour les archives publiques **21 km linéaires en Archives départementales et 19 km linéaires aux Archives nationales** ; plus 2 km linéaires conservées dans les associations ou particuliers.

Pour plus d'informations, **contacter Patrick CAVALIE**, archiviste et administrateur de l'AHPNE à l'adresse : cavaliepatrick@gmail.com